

L'Enduro des 3 Caps

Règlement 2026

Toute inscription à l'Enduro des 3 Caps implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Article 0

Bonne humeur obligatoire

Article 1 – Définition

L'Enduro des 3 Caps se déroule sur un parcours composé de spéciales chronométrées principalement en descente, avec un taux de montée avec pédalage allant jusqu'à 20% de la dénivellation totale, et une trace favorisant la technique de pilotage dans toutes les conditions. Les liaisons entre les spéciales ne sont pas chronométrées mais sont définies par un temps requis que chaque concurrent doit respecter. En cas de retard d'un coureur à l'horaire de départ défini d'une spéciale, le coureur partira avec un handicap de temps lié à ce retard.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui a réalisé l'intégralité du parcours en effectuant l'ensemble des spéciales chronométrées en un minimum de temps (le temps des spéciales étant cumulé). En cas d'égalité, le vainqueur sera le coureur ayant effectué la dernière spéciale en un minimum de temps.

Article 2 - Organisation

L'Enduro des 3 Caps est organisé par :

Avenir Cycliste Gassinois
Rue des écoles
83580 Gassin
acgassinois@wanadoo.fr

- Dates et lieux

L'Enduro des 3 Caps aura lieu le samedi 14 mars 2026. L'épreuve se déroulera sur les communes de Gassin et Ramatuelle.

Lieu de départ et retrait des dossards : Salle Espelidou, Gassin à partir de 09H30

- Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au mardi 11 mars 2026** inclus. Elles se feront uniquement sur internet

Le montant de l'inscription est progressif de 28€ à 40€ pour les licenciés FFC « compétitions uniquement » (les termes sport, épreuves de masses, etc... ne fonctionnent pas)

Et de 38 à 50€ pour les autres licenciés FFC ou autres fédérations ainsi que les non licenciés.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- La logistique
- Les secours
- Les ravitaillements
- La pasta party
- L'assurance pour les licenciés hors compétition et non licenciés

- **Annulation et remboursement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à part :

- Un accident ou un décès (justificatif requis)
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation (justificatif requis)
- **Une assurance annulation est proposée lors de l'inscription**

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Article 3 – Conditions de participation

- **Participation**

La course « Enduro des 3 Caps » est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non. Les compétiteurs doivent posséder une licence à jour FFC compétition ou fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire s'ils ne sont pas licenciés FFC Jeunesse / Compétition. La souscription à une assurance complémentaire de type « accident de la vie » est vivement recommandée.

- **Catégories**

Les catégories participantes sont les suivantes :

Musculaire

- Scratch (*Comptant pour le championnat du Var*)
- Dames (*Comptant pour le championnat du Var*)
- U17 (Cadets) (*Comptant pour le championnat du Var*)
- U19 (Juniors) (*Comptant pour le championnat du Var*)
- Masters 1 (30 à 39 ans) (*Comptant pour le championnat du Var – de 35 à 39 ans selon le règlement FFC*)
- Masters 2 (40 à 49 ans) (*Comptant pour le championnat du Var*)
- Masters 3 (50 ans et plus) (*Comptant pour le championnat du Var*)

VAE

- VAE Scratch (*Comptant pour le championnat du Var*)
- VAE Dames (*Comptant pour le championnat du Var*)
- VAE Senior Hommes (de 15 à 39 ans, sauf pilotes Elite)
- VAE Expert Hommes (de 40 à 77 ans, sauf pilotes Elite)

Article 4 – Equipements / Matériels / Assistance

- **Équipements**
Le port du casque à mentonnière monobloc ou amovible (CE), de gants longs, de genouillères, d'une protection dorsale ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.
Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque est obligatoire.
Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser celui-ci.
- **Matériel**
Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent. Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.
- **Assistance**
Aucune assistance extérieure n'est autorisée pendant la course. Les pilotes doivent évoluer en autonomie.

Article 5 – Déroulement de la course

Un briefing de course aura lieu par e-mailing.

Le comité de course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et vélo dans toutes les circonstances de la course.

Lors du retrait des dossards, les compétiteurs verront une feuille de route sur laquelle seront indiquées leurs heures de départ et de fermetures pour les différentes spéciales. Les pilotes doivent se présenter à l'heure aux départs, aucun décalage ne sera admis.

Si les pilotes se présentent en retard ils pourront partir après l'heure, à condition de se présenter au commissaire et de ne pas gêner le déroulement des autres départs. Le chrono pris en compte démarre à l'heure de fermeture officielle de la spéciale.

Les liaisons ne sont pas chronométrées, néanmoins une heure limite de départ à chaque spéciale sera imposé et communiqué en amont. Ceci afin de contribuer à fluidifier les départs des spéciales.

Les liaisons se font dans le plus strict respect du code de la route. Les routes ne sont pas réservées à la course et ouvertes à la circulation durant la manifestation et le casque RESTE OBLIGATOIRE LORS DES LIAISONS.

Les pilotes s'engagent à effectuer le parcours dans son intégralité, sans prendre un quelconque raccourci. Tout pilote pris sur le fait sera sanctionné par une pénalité.

Article 6 – Classement / Abandon / Réclamation

- Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la première spéciale départagera les concurrents.
- Un classement à part sera effectué pour les VAE toutes catégories confondues.
- Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche (commissaire ou signaleur) pour annoncer son abandon.
- Les réclamations concernant le déroulement de la course ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du concurrent.
- En cas de litige, le règlement FFC prévaut.

Article 7 – Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

Article 8 – Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

Article 9 – Reconnaissances

Les reconnaissances sont **tolérées** jusqu'au jeudi 12 mars inclus. **Merci de ne pas en abuser svp.**

Le balisage étant programmé le vendredi 13 mars, il sera donc **interdit de circuler sur les spéciales à partir de cette date.**

Nous sommes contre et interdisons les reconnaissances en navette faites par des personnes / sociétés / association dans un but lucratif.

Le site est privé et soumis à autorisation de passage.

Afin que l'Enduro des 3 Caps perdure et que la bonne entente entre les propriétaires et l'ACG demeure, merci de respecter ces consignes SVP.

Article 10 : Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, votre inscription, autorise L'AVENIR CYCLISTE GASSINOIS à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par L'AVENIR CYCLISTE GASSINOIS, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- - Presse,
- - Livre,
- - Carte postale,
- - Exposition,
- - Publicité,
- - Projection publique,
- - Concours,
- - Autre : Facebook, Instagram

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Le participant reconnaît être en pleine possession de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Le participant garantit qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.